

***Environnement***

## **L'UNICEM Auvergne Rhône-Alpes et les bureaux d'études nouent un nouveau partenariat**

**L'UNICEM Auvergne Rhône-Alpes et 17 bureaux d'étude spécialisés en écologie\* viennent de signer une charte d'engagement. Cette charte a pour objectif, lors de l'élaboration des volets « faune flore » des études d'impact des dossiers de carrières, de fournir un cadre aux deux parties.**

Conçue initialement par l'UNICEM SUD PACA Corse, cette charte est un outil d'encadrement des relations entre le bureau d'études écologue et le carrier, dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation des sites de carrières qui sont soumis au régime des ICPE (installations classées pour l'environnement). Elle permet ainsi de mieux répondre aux enjeux des territoires.

Les ambitions de la charte sont les suivants :

- Définir les engagements pris par les bureaux d'études écologues réalisant le volet « faune flore » des études d'impact et les suivis écologiques ;
- Définir les engagements pris par les carriers qui confient ces études aux bureaux d'études écologues.

L'étude « faune flore » fait partie intégrante de l'étude d'impact et consiste en l'analyse de l'état des milieux naturels et des effets du projet de carrière sur ces derniers. Cette analyse porte sur 3 périmètres : l'emprise même du projet, les abords immédiats et les espaces périphériques susceptibles d'être affectés par le fonctionnement de l'installation. Dans le périmètre défini, les informations sur les milieux et les espèces doivent être actualisées et l'analyse portée à la taille de l'emprise du projet.

En signant la charte, les partenaires s'engagent à :

- Disposer d'une capacité d'organisation, en gestion de projet et en suivi de la qualité
- Donner les moyens au Bureau d'Etudes pour accomplir ses missions
- Garantir l'indépendance et respecter la confidentialité
- Travailler en toute transparence
- Respecter le principe de proportionnalité
- Informer de l'avancement à chaque étape
- Justifier la présence d'espèces/habitats à enjeux et leur pérennité
- Lever le doute sur les espèces potentielles
- Proposer un choix de mesures pertinentes et proportionnées aux enjeux
- Assurer un devoir de conseil et de soutien au maître d'ouvrage

Ces engagements sont ainsi déclinés en 60 points sur lesquels bureaux d'études et carriers peuvent s'appuyer pour assurer une collaboration en toute sérénité.

D'autres UNICEM régionales devraient décliner ce partenariat avec les bureaux d'études écologiques.

\*Sont signataires : ACER CAMPESTER, AMETEN, BIOME, CERA Environnement, CESAME Environnement, ECOTOPE Flore Faune, ENCEM, GEOPLUS Environnement, KARUM, LATITUDE, REFLEX Environnement, SETIS, Laura LUGRIS, Ivan MOURIER, BIOTOPE, ECOMED, ECOTER

**À propos de l'UNICEM :**

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierres naturelles, ...), et les fabricants de matériaux de construction, notamment le béton prêt à l'emploi. L'UNICEM rassemble 1375 entreprises qui représentent près de 7100 sites à travers le territoire. La fédération représente 73 % des entreprises du secteur en termes de chiffres d'affaires. Pour en savoir plus : [www.unicem.fr](http://www.unicem.fr)

Contact presse : VILLAMONET

Angéline Causse - P : 06 70 19 08 51 - [acausse@villamonet.fr](mailto:acausse@villamonet.fr)  
Sandrine Palmeira - P : 06 29 48 34 06 – [spalmeira@villamonet.fr](mailto:spalmeira@villamonet.fr)